

# Exécutifs : où sont les femmes ?

**L**a meilleure prise en compte du genre dans l'emploi sera une des pierres angulaires du gouvernement. Ce dernier accordera une attention particulière en matière d'écart salarial, de conciliation vie privée/vie professionnelle et de lutte contre le plafond de verre. » Ces lignes figurent noir sur blanc dans l'accord de gouvernement de la suédoise divulgué jeudi.

Vendredi, place au casting et, le constat est sans appel, le gouvernement Michel ne comptera que quatre femmes (sur dix-huit !) : Jacqueline Galant et Marie-Christine Marghem côté francophone, Maggie De Block et Elke Sleurs côté flamand. Faites ce que je dis et pas ce que je fais ? La réalité est plus nuancée.

**1 Le fédéral est-il un cas isolé ?** Non. Nous avons fait les comptes (voir l'infographie ci-contre). En Belgique, tous niveaux de pouvoir confondus, sur 54 ministres et secrétaires d'Etat, 16 sont des femmes. Soit un timide taux de 29,6 % d'élus féminines. Un seul gouvernement est parfaitement paritaire, le bruxellois : avec une ministre et trois secrétaires d'Etat, des femmes occupent quatre des huit postes. Les plus mauvais élèves sont la Région wallonne (1 sur 8) et le fédéral (4 sur 18). La Fédération Wallonie-Bruxelles s'en tire mieux, mais pas de quoi pavoiser non plus avec seulement deux femmes sur sept. L'exécutif flamand compte, pour sa part, quatre femmes sur neuf.

**2 Et au niveau parlementaire ?** La faible proportion de femmes dans les exécutifs belges va à l'encontre de la

tendance à la hausse dans les assemblées législatives. Dans les parlements, on observe, en moyenne, un taux de 40 % de femmes. Il faut dire qu'à ce niveau, on a légiféré : en 1994, la loi impose un tiers de candidats de chaque sexe sur les listes électorales fédérales. La parité hommes-femmes sur les listes est obligatoire au fédéral depuis 2002 et dans les Régions depuis 2005-2006.

En février dernier, *Le Soir* dévoilait une étude du Crisp, montrant clairement les effets de la loi. « En 15 ans, les parlements se sont féminisés : entre 1994-2009 (Régions) et 1995-2010 (fédéral), la proportion de femmes dans les assemblées a plus que doublé, elle a même triplé à la Chambre et été multipliée par 2,7 en Wallonie », expliquait Sophie Van der Dussen (ULB).

**3 Pourquoi la parité n'est-elle toujours pas atteinte ?** Sophie Van der Dussen évoquait trois raisons. La pre-

mière est le plafond de verre, c'est-à-dire le fait que certaines femmes s'autoexcluent, consciemment ou pas, pour diverses raisons (vie familiale, peur de ne pas être capable, etc.). La spécialiste mentionnait aussi un choix assumé des partis de positionner des hommes en première ligne, car « les femmes ne sont pas forcément perçues comme des locomotives électorales et qu'il subsiste des réticences à être conduit par une femme ». Enfin, la place sur les listes entre en jeu : en 2010, seuls 27,5 % des

têtes de liste fédérale étaient occupées par des femmes. En Régions, ce chiffre était de 22,5 % en 2009.

**4 Que font les partis ?** Les partis ont leurs propres règles, souvent informelles, pour gérer la parité. « *Ecolo a mis en place le système de coprésidence du parti avec un homme et une femme*, explique Emilie Van Haute, professeur de sciences politiques à l'ULB. *Le PS veille à l'équilibre au niveau de ses fédérations. Au FDF, l'or-*

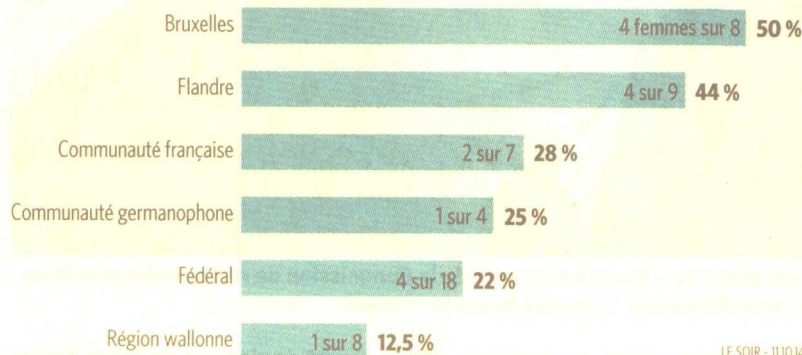
*gane qui sélectionne les candidats à la présidence doit observer une parité parfaite. En fait, de nombreux outils existent.* »

C'est au niveau de la constitution d'un gouvernement, les choses se corsent, car les enjeux d'égalité de genre ne sont plus les seuls impératifs. « *En plus de la proportion d'hommes et de femmes, les partis doivent tenter d'atteindre un équilibre au niveau géographique et parfois respecter certaines tendances internes... Cela devient compliqué* », analyse Emilie Van Haute.

**5 Faut-il légiférer ?** Au niveau fédéral, une parité linguistique est exigée dans la constitution du gouvernement. « *Pourquoi ne pas tenter un système de parité de genre ?*, suggère la politologue. *Après tout, la loi a fait ses preuves dans les assemblées parlementaires. Les règles institutionnelles en faveur de la parité... appellent la parité.* » Et pour preuve : dans les pays européens sans mécanisme de « tirette » comme en Belgique, les parlements ne sont pas aussi équilibrés. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

## Nombre de femmes présentes dans tous les exécutifs belges



**ENTRETIEN****« Demandez aux dindes de voter pour Noël »**

Jean-Benoît Pilet est professeur de sciences politiques à l'ULB.

**Cette sous-représentation des femmes dans les exécutifs, c'est symptomatique ?**

*Tout à fait, on l'observe également à l'échelon local. Il a toujours existé une difficulté particulière à respecter la parité de genre au niveau des gouvernements. En moyenne, on retrouve 10 à 15 % de femmes dans les exécutifs. Cette tendance va à l'encontre de celle que l'on observe dans les parlements : là, on peut aller jusqu'à 40 % de femmes dans les assemblées. Cela montre que le taux a augmenté là où des contraintes légales existent. Sur les listes, la loi « tirette » prévoit l'alternance homme-femme. Aucune règle ne régit la parité de genre dans la constitution d'un gouvernement.*

**Donc, un cadre législatif fonctionne...**

*Force est de constater que c'est le seul moyen vraiment efficace, l'exemple des parlements le démontre. Au niveau des exécutifs, un quota pourrait être imposé. Bien sûr, certains vont crier à la discrimination positive... Mais au vu des résultats obtenus, ces réticences deviennent moins pertinentes. Bien sûr, certains pays (scandinaves, notamment) arrivent à la parité sans quotas. Mais dans les pays d'Europe du centre ou du sud, la tendance est différente.*

**Les partis pourraient aussi mettre en place certaines règles, certains le font déjà...**

*Oui, mais certains partis sont réticents. Et ce n'est pas qu'une question de machisme... Il y a un proverbe anglais qui dit : « Like turkeys voting for Christmas », soit « Demandez aux dindes de voter pour Noël ». Il est tout à fait transposable dans ce cas : demandez aux hommes - majoritaires dans les formations politiques donc - d'imposer à partir de demain un quota de 50 % de femmes ! Cela reviendrait à du sabotage, puisqu'ils devraient finalement mettre à la porte une partie de l'équipe masculine en place. Il ne s'agit donc pas que d'attitudes négatives. Il y a des enjeux personnels, des craintes de devoir céder sa place, ce qui est humain en soi. C'est une approche très pragmatique à prendre en compte dans l'explication du phénomène.*

A.-C.B.